

Question 1 : Agir pour un tourisme durable

Quelles mesures concrètes proposez-vous pour un équilibre entre attractivité touristique et qualité de vie des habitants ?

Réponse : Le Nouveau Paris Populaire est un programme qui met en priorité la qualité de vie des Parisiens. Le tourisme et l'attractivité de la ville ne sont pas et ne seront premiers dans nos choix de politiques publiques.

Question 2 : Lutte contre la fraude à la location saisonnière

Quelles actions concrètes proposez-vous pour renforcer les contrôles et sanctionner efficacement les contrevenants ?

Réponse : Nous mettrons en place une brigade du droit au logement qui visera, avec d'autres mesures, à remettre sur le marché locatif 80 000 biens retirés depuis 10 ans. Cette brigade aura évidemment pour mission de lutter contre la fraude à la location saisonnière qui participe à l'éviction des populations résidentes.

Question 3 : Préserver la diversité commerciale

Quelles actions concrètes proposez-vous pour préserver une certaine diversité commerciale et limiter notamment la mono activité bistrotière ?

Réponse : Nous reprendrons la main sur le foncier commercial pour protéger les commerces de proximité. Pour cela, nous transformerons la foncière détenue par Paris commerces en foncière publique d'utilité commerciale et productive, avec un objectif d'achat de 150 locaux commerciaux privés par an contre 40 aujourd'hui. Nous mettrons à disposition les locaux municipaux par le biais de baux à loyer proportionnel. Par ailleurs, nous orienterons les aides vers les commerces de proximité fondés sur les besoins des habitants.

Question 4 : Révision du règlement des étalages et terrasses (RET) du 11.06.2021 de la ville de Paris

Pour de nombreux collectifs de riverains, le RET actuel doit être corrigé pour réduire les impacts négatifs en termes de tranquillité publique et de circulation des piétons.

Oui, je m'engage à corriger le RET pour améliorer la circulation des piétons et mieux réguler les nuisances sonores liées aux terrasses.

Autre (précisez) : L'occupation sera réorientée vers les petits commerces et les librairies indépendantes et non vers les gros groupes et les restaurants de luxe, hôtel et autres grands groupes qui privatisent l'espace public

Question 5 : Limiter les espaces extérieurs par établissement

Pour un partage équitable de l'espace public, jugez- vous opportun de corrélér la surface totale de terrasses autorisées par établissement à la capacité maximale de clients qu'il est en mesure de recevoir à l'intérieur ?

Oui pour préserver un partage équitable de l'espace public

Question 6 : Limiter les nuisances sonores récréatives

La pollution sonore est reconnue comme la deuxième cause de morbidité environnementale après la pollution atmosphérique en Europe. Pour une diminution de la pollution sonore des activités récréatives, envisagez-vous de prendre des mesures de régulation ?

Oui, je m'engage à soutenir une Loi-cadre, au plan national, pour réguler la pollution sonore des activités récréatives.

Oui, je m'engage à fixer des objectifs de réduction du bruit récréatif dans le futur Plan d'Amélioration de l'Environnement Sonore de Paris (PAES) 2027-2032

Question 7 : Rapport de la cour des comptes régionales du 25 juillet 2024

Allez-vous prendre en compte les conclusions du rapport de la cour des comptes régionales concernant la gestion des terrasses parisiennes ?

Oui, je souhaite associer les collectifs de riverains aux commissions de régulation des débits de boissons et aux comités bruit des arrondissements

Question 8 : Les recommandations du CEREMA

Allez-vous prendre en compte les recommandations du CEREMA(*) dans le cadre de l'aménagement de l'espace public Parisien ?

(*) Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement

Oui, je m'engage à prendre en compte les recommandations du CEREMA notamment sur la circulation des piétons et la limitation des nuisances sonores.